

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 00814

Numéro SIREN : 848 712 196

Nom ou dénomination : 2MCP

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt 15273

2MCP
Société par actions simplifiée
au capital de 39 216 euros
Siège social : 883 quai des Moulins
34200 SETE
RCS MONTPELLIER 848 712 196

REQUÊTE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Le soussigné **Nicolas URSULE**,
Demeurant 761 Chemin de la Sablière, 34800 CANET

Agissant en qualité de Président de la société **2MCP**, société par actions simplifiée au capital de 39 216 euros, dont le siège social est 883 quai des Moulins, 34200 SETE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 848 712 196,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 2MCP a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

Les associés ont été confrontés à une période de suractivité, rendant difficile pour eux de trouver une date à laquelle tenir l'assemblée d'approbation des comptes avant le 30 juin 2022.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 2MCP qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé, soit jusqu'au 30 septembre 2022.

Fait à SETE
Le 27 juin 2022



Monsieur Nicolas URSULE
Président

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, NADINE BAPTISTE PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

2MCP

883 Quai des Moulins
34200 Sète
NUMERO RCS :848 712 196
2019 B 814

A PROLONGER JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2022
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 23 AOUT 2022

LE GREFFIER ASSOCIE
N. AZOUBERT

P/ LE PRESIDENT
Le Juge délégué *Achille AMET*



A. Amet

Avocats Associés
Jacques RAYMOND
Thibault GANDILLON
Vincent MOLLET
Virginie ARCELLA-LUST
Olivier MINGASSON
Delphine TERRASSON

En partenariat avec

Sylvie AMIEL

Avocats
Aurélia DONADONI
Maïlis ANDRIEU
Jean-Loup FOURNIE
Baptiste PREVOT

Juristes

Marielle KUBICEK
Manon GERARD
Agathe BERRINI

Spécialités représentées

Droit fiscal
Droit des sociétés
Droit social

Langues parlées

Anglais
Italien

SCP LES AVOCATS DU THELEME

www.avocatsduthelime.com

LE THELEME
500, rue Léon Blum CS 39021
34965 MONTPELLIER Cedex 2

L'ERMENGAUD
40/42 Av. du Président Wilson
34500 BEZIERS

Tél : 04 67 64 27 24
Fax : 04 67 65 13 01

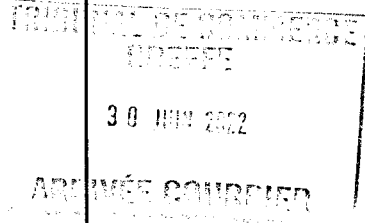
Email :
contact@avocatsduthelime.com

Société Civile Professionnelle
Au capital de 558 432 euros
RCS MONTPELLIER
D 347 947 152 00026
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR24347947152

Membre d'une association agréée acceptant à titre de
règlement les honoraires par chèques.

[Les Avocats du Thélème]

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE MONTPELLIER
9 rue de Tarragone
34070-MONTPELLIER



Montpellier, le 28 juin 2022

Affaire : 2MCP(SAS)
N/Réf. : 21.00689/JR /SS

Objet : Requête en vue de la prorogation du délai de convocation des associés

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli aux fins de dépôt au RCS de la société ci-dessus référencée deux exemplaires de la Requête en vue de proroger le délai de convocation des associés en vue de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2021.

Dans cette attente,

Vous souhaitant bonne réception des présentes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Jacques RAYMOND
Sarah SEGERS